



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2013

**Présents** : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Ludovic VUICHARD, Roger VESIN, Jean-Louis VUICHARD.

**Procurator(s)** : Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme Agnès HUYTON.

**Excusés** : Frédéric FOL, Franck BURNET.

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre VUICHARD.

*Le Compte-rendu de la réunion du 24 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.*

## I. Communauté de Communes du Genevois : composition du futur Conseil Communautaire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 prévoit la composition des conseils communautaires à compter de mars 2014. Pour la communauté de communes du Genevois, qui comprend 35 635 habitants (population municipale), le nombre de sièges est fixé à 34. Après répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne, 8 communes ne disposent pas de siège. Compte-tenu du paragraphe IV, alinéa 2, ces dernières obtiennent chacune 1 siège, ce qui porte à 42 le nombre total de sièges avec la répartition suivante :

	Population	%	Nb de délégués	%
ARCHAMPS	2 079	5,83	2	4,76
BEAUMONT	2 125	5,96	2	4,76
BOSSEY	736	2,07	1	2,38
CHENEX	616	1,73	1	2,38
CHEVRIER	411	1,15	1	2,38
COLLONGES S/SALEVE	3 667	10,29	4	9,52
DINGY EN VUACHE	644	1,81	1	2,38
FEIGERES	1 492	4,19	1	2,38
JONZIER/EPAGNY	711	2,00	1	2,38
NEYDENS	1 513	4,25	1	2,38
PRESILLY	681	1,91	1	2,38
SAINT-JULIEN	11 836	33,21	15	35,71
SAVIGNY	736	2,07	1	2,38
VALLEIRY	3 195	8,97	4	9,52
VERS	702	1,97	1	2,38
VIRY	3 525	9,89	4	9,52
VULBENS	966	2,71	1	2,38
<b>Total</b>	<b>35 635</b>	<b>100</b>	<b>42</b>	<b>100</b>

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 autorise les conseils municipaux, sous réserve d'un accord amiable à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population totale ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale, à répartir 25 % maximum de sièges supplémentaires. Ce qui porterait le nombre de sièges du futur conseil communautaire à 52.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un débat a été proposé lors du dernier conseil communautaire sur cette question. Deux propositions de répartition ont été soumises:

La proposition A :

	Population	%	Nb de délégués	%
ARCHAMPS	2 079	5,83	3	5,77
BEAUMONT	2 125	5,96	3	5,77
BOSSEY	736	2,07	2	3,85
CHENEX	616	1,73	1	1,92
CHEVRIER	411	1,15	1	1,92
COLLONGES S/SALEVE	3 667	10,29	4	7,69
DINGY EN VUACHE	644	1,81	1	1,92
FEIGERES	1 492	4,19	2	3,85
JONZIER/EPAGNY	711	2,00	2	3,85
NEYDENS	1 513	4,25	2	3,85
PRESILLY	681	1,91	2	3,85
SAINT-JULIEN	11 836	33,21	15	28,85
SAVIGNY	736	2,07	2	3,85
VALLEIRY	3 195	8,97	4	7,69
VERS	702	1,97	2	3,85
VIRY	3 525	9,89	4	7,69
VULBENS	966	2,71	2	3,85
<b>Total</b>	<b>35 635</b>	<b>100</b>	<b>52</b>	<b>100</b>

Monsieur le Maire précise que, dans cette proposition, trois communes ne disposeront que d'un seul délégué et qu'un débat a eu lieu sur la place des suppléants. Le conseil communautaire a donc émis le vœu que le futur règlement intérieur de la Communauté de communes donne toute la place que la loi autorise aux suppléants des 3 communes de Chênex, Chevrier et Dingy en Vuache.

#### La proposition B :

La répartition se base sur les 2 principes suivants

- chaque commune et toutes les communes disposent à priori de deux délégués, considérant que, globalement, le territoire et la population de chaque commune correspondent en moyenne à 1.000 habitants,
- le nombre de sièges restant est ensuite réparti par tranche de 1.000 habitants.

Ce qui donne la répartition suivante :

	Population	Nb total de délégués	%
Archamps	2 079	3	5,77%
Beaumont	2 125	3	5,77%
Bossey	736	2	3,85%
Chenex	616	2	3,85%
Chevrier	411	2	3,85%
Collonges/ Salève	3 667	4	7,69%
Dingy	644	2	3,85%
Feigères	1 492	2	3,85%
Jonzier	711	2	3,85%
Neydens	1 513	2	3,85%
Présilly	681	2	3,85%
St Julien	11 836	12	23,08%
Savigny	736	2	3,85%
Valleiry	3 195	4	7,69%
Vers	702	2	3,85%
Viry	3 525	4	7,69%
Vulbens	966	2	3,85%
	<b>35 635</b>	<b>52</b>	<b>100,00%</b>

Suite au débat, un vote par commune a permis de dégager une majorité qualifiée pour la proposition A.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. d'augmenter de 25 % le nombre de sièges qui aurait été attribué par les règles de calcul automatique définies à l'article L.5211-6-1 III et IV du CGCT (soit 42 pour la communauté de communes du Genevois), ce qui porte à 52 le nombre de sièges,
2. de donner son accord à la répartition correspondante à la proposition B.

## II. Souscription d'un emprunt.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 300 000 € sur 10 ans afin de financer les travaux de restructuration du bâtiment de la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat aux conditions les plus avantageuses.

## III. Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Le conseil municipal adopte le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de SAVIGNY

## IV. Voirie : rétrocession de voie privée : lotissement « le Château » et « Chemin des Champs de Derrière ».

Suite à la demande des propriétaires et considérant le bon état de la voirie, le Conseil Municipal accepte la rétrocession gratuite des voies privées du lotissement « Le Château » et du chemin des « Champs de Derrière ».

## V. Tarifs d'occupation du domaine public à des fins commerciales

Le GAEC « La Renaissance » souhaite installer tous les vendredis soirs un camion pour la vente de produits de son commerce sur le parking communal près de l'Eglise, et, à Murcier, en face du bar « Chez La Camille ».

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (1 abstention : Roger VESIN) émet un accord de principe pour le stationnement de ce véhicule.

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques consacre le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public, quel qu'en soit le propriétaire, donne lieu au paiement d'une redevance. L'occupation privative du domaine public des Communes est donc soumise à un principe général de non-gratuité.

Le conseil municipal, décide donc de fixer les tarifs d'occupation du domaine public à des fins commerciales de la façon suivante :

- camions de vente - produit de la ferme : 20 € /an

## VI. Convention relative au renouvellement d'adhésion au service de Médecine préventive.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au renouvellement d'adhésion au Service Médecine de Prévention du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie.

## VII. Informations diverses

### ➤ Communauté de Communes du Genevois (CCG)

#### - Plan Local de l'Habitat 2 (PLH 2) :

La CCG a pris note des remarques des communes relatives au PLH2.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été arrêté par la CCG. Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour transmettre leurs remarques.

### ➤ SI du Complexe Sportif

Les communes ont donné leur accord pour financer la création de vestiaires avec un budget de 250 000 €.

### ➤ SIVU « Accueil de l'Enfance »

100 enfants sont sur liste d'attente et n'ont aucun moyen de garde. Pour Savigny, on note 7 inscriptions et 4 enfants en liste d'attente. Le SIVU « Accueil de l'Enfance » espère ouvrir des micro-crèches pour pouvoir combler cette demande.

Une étude est menée afin d'évaluer les points positifs et négatifs d'une reprise de la compétence « petite enfance » par la CCG.

### ➤ Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire MASSET Romuald : maison individuelle – Murcier.
- Permis de Construire LOUMY Arnaud : maison individuelle – Murcier.
- Déclaration Préalable DESBIEZ-PIAT : mur de soutènement – Murcier.
- Déclaration Préalable BENAMIER Hassen : création de 2 logements + modification d'ouverture – Olliet.
- Déclaration Préalable FAVRE-BONVIN René : division en vue de construire – Chef-lieu
- Déclaration Préalable FURLANETTO Luciana : abri de jardin – Nyoux.
- Déclaration Préalable GAUCHER Marie-Françoise : ouvertures – Murcier.

### ➤ Terrain de jeux

Mme Béatrice FOL fait part de ses différentes discussions avec Mme CHAUTEMPS, riveraine du terrain de jeux. La famille CHAUTEMPS est consciente qu'elle habite près d'une école et de ce fait doit supporter des nuisances. Mme CHAUTEMPS demande que le terrain de jeux soit clos et qu'il soit ouvert uniquement pendant le temps scolaire et périscolaire.

Un devis sera demandé pour mettre en place une barrière électrique au niveau du sens interdit et bloquer ainsi l'accès à tous les véhicules moteurs (y compris scooter, moto,...). Le terrain de jeux resterait ouvert aux horaires indiqués dans le règlement.

### ➤ Enquête publique – réduction nocturne de l'éclairage public.

Les retours relatifs à l'enquête publique sur la réduction nocturne de l'éclairage public sont plutôt positifs. La majorité des réponses reçues est favorable à la poursuite de cette expérience (85 %).

### ➤ Aménagement RD 7

Le Conseil Général n'a toujours pas validé le projet de sécurisation le long de la RD 7.

Monsieur le Maire propose, comme suggéré par le Conseil Général, de mettre en place des chicanes provisoires, à l'entrée nord de Murcier, et de traiter les entrées d'agglomération avec des bordures de plantations.

Le Maire,  
Christian BURNIER.

